



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26645
27 octobre 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 27 OCTOBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE
L'ARMENIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration de M. Karen Babourian, Président du Parlement du Haut-Karabakh, concernant les faits nouveaux survenus récemment dans cette région.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette déclaration comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent

(Signé) Alexander ARZOUMANIAN

ANNEXE

[Original : russe]

Déclaration du Président du Conseil suprême de la
République du Haut-Karabakh

Les dirigeants de la République du Haut-Karabakh constatent avec regret l'escalade croissante des actions militaires dans la région provoquée par l'attaque de formations armées azerbaïdjanaises contre les positions méridionales de l'armée de défense de la République du Haut-Karabakh.

Partageant l'inquiétude de la communauté mondiale et des Etats voisins, les dirigeants de la République du Haut-Karabakh déclarent en toute conscience que les actions militaires des forces du Karabakh ont essentiellement un caractère de riposte et visent à neutraliser les troupes importantes de leur opposant qui a violé le cessez-le-feu.

Elles ne poursuivent aucun autre objectif et ne cherchent en particulier ni à saisir ni à occuper des territoires.

Compte tenu du danger d'extension des actions militaires, l'ordre a été donné au commandement de l'armée de défense de la République du Haut-Karabakh d'imposer unilatéralement un cessez-le-feu.

Au cas où la partie azerbaïdjanaise prendrait des mesures adéquates, les dirigeants de la République du Haut-Karabakh se déclarent prêts à procéder immédiatement à des négociations avec les autorités azerbaïdjanaises en vue de se mettre d'accord sur des mécanismes permettant d'éviter la reprise des hostilités et d'opérer le retrait des armées.

Le Président du Conseil suprême de
la République du Haut-Karabakh

(Signé) K. BABOURIAN
